

Image not found or type unknown



Délai rétractation

Par **Lapin bleu**, le **29/01/2019** à **18:37**

Ma mère est entrée en épand contrat temporaire pour un mois ´ cela depuis 5 jours ´ son état se dégrade peut être du à maladie ou désorientation ´ l'épand dit qu'il faut temps d'adaptation mais Maman reste couchée et s'alimente de moins en moins ´ si je souhaite la sortir on me dit qu'il faut régler tout le mois ´ le chèque a déjà été demandé à l'entrée ´ y a t il un droit de rétractation si oui combien de jours formalités afin de ne régler que les jours passés ´ merci de votre retour